

## INSCRIPTIONS CLSH

GARDERIE PERISCOLAIRE/ECOLE MATERNELLE ST BONNET DE JOUX

A RETOURNER AVANT LE 22 JUIN

Je soussigné, Mme, Mr.....

Adresse :

Tèl :

Régime : Sécurité Sociale

Agricole  Autre : .....

Autorise mon enfant oui non  
À ce que mon enfant soit pris en photo en  
groupe et/ou seul pour son site internet  
et pour être affiché au bureau de la  
Communauté de Communes.  
Signature :

CLSH 3-6ans - Du 4 juillet au 5 août 2011

*Priorité aux enfants de La Communauté de Communes du Val de Joux*

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de nais. :**

	CC Val de Joux		Hors communautés	
Les arts en scène Du 4 au 8/07	61 €	<input type="checkbox"/>	62,5 €	<input type="checkbox"/>
Tous à vos baskets Du 11 au 15/07	48,80 €	<input type="checkbox"/>	50 €	<input type="checkbox"/>
Cirque en folie Du 18 au 22/07	61 €	<input type="checkbox"/>	62,5 €	<input type="checkbox"/>
Les légendes Du 25 au 29/07	61 €	<input type="checkbox"/>	62,5 €	<input type="checkbox"/>
La découverte des sens Du 1 au 5/08	61 €	<input type="checkbox"/>	62,5 €	<input type="checkbox"/>

*(Fiche sanitaire et horaires des ramassages transmis ultérieurement)*

**TOTAL :** .....

Montant des Chèque Vacances à déduire : .....

Montant attestation CAF à déduire : .....

Autres : .....

**TOTAL à payer :** .....

Transport demandé : Oui :  Non :  Commune (départ de certains villages) :

## Denseignements pratiques Centres de Loisirs

**⇒ L'inscription ne sera effective qu'à la réception du bulletin d'inscription. Aucune inscription orale ou téléphonique**

**Inscriptions :** à la semaine. Attention 16 places maximum par semaine. Les enfants qui participent à une des semaines ne seront pas prioritaires pour l'autre. Ceci afin de permettre à un maximum d'enfants de bénéficier du service.

**Tarif:** inclus le repas de midi, le goûter et le transport

**Public:** Enfants de 3 à 6 ans déjà scolarisés. Pour les enfants âgés de 6 ans et scolarisés en maternelle, ils seront accueillis au centre de loisirs maternelle. Accueil: garderie/école maternelle de St Bonnet de Joux.

**Modalités de règlement:** le règlement s'effectue à l'inscription. Les chèques vacances sont acceptés. Les familles ayant reçus l'attestation CAF devront obligatoirement la présenter pour bénéficier des réductions. Les familles sous le régime MSA se verront remettre une facture acquittée pour le remboursement des frais engagés. Les chèques sont libellés au nom du trésor public.

**Fonctionnement:** Le Centre de Loisirs maternelles fonctionne à la semaine avec un accueil échelonné entre 8 h 30 et 9 h 15. Le soir, les parents pourront venir chercher les enfants entre 16 h 30 et 17h30. Pour les enfants utilisant le ramassage, ils partiront à 17 h . (sauf journée exceptionnelle). Les repas seront pris à la cantine et confectionnés par Les Ets Touillon. (si sortie: pique-nique fourni)

**Assurance:** La Communauté de Communes est couverte dans le cadre de ses activités au niveau de la responsabilité civile. L'assurance individuelle d'accident des enfants doit être fournie par les familles (assurance scolaire)

**Remboursement:** En cas d'absence d'un enfant, la famille devra obligatoirement présenter un certificat médical. Le remboursement se fera sur la base du tarif du centre. Le premier jour d'absence n'est pas pris en compte.

**Le Transport:** Sur demande des parents, il sera possible d'aller chercher et de ramener les enfants à partir du centre de certains villages dans la limite de nos possibilités et suivant l'organisation du centre.

La priorité est donnée aux enfants des Communautés de Communes de La Guiche et du Val de Joux .

Pour tous renseignements: Communauté de Communes La Guiche - rue du commerce-71220 - La Guiche- 03 85 24 54 00- serviceenfancejeunesse@comcomlaguiche.fr